

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2004

-----

**DELIBERATION N° 2004/29-03-01 - RECTIFICATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003**

**DELIBERATION N° 2004/29-03-02 - BUDGET PRIMITIF 2004.**

**DELIBERATION N° 2004/29-03-03 - VOTE DES TAUX 2004**

**DELIBERATION N° 2004/29-03-04 - TRAVAUX D'AMELIORATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DU PLATEAU**

**DELIBERATION N° 2004/29-03-05 - MARCHE PUBLIC – RESTAURANT SCOLAIRE ET C.C.A.S.**

**DELIBERATION N° 2004/29-03-06 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

-----

**DELIBERATION N° 2004/29-03-01 - RECTIFICATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'après étude du compte administratif et du compte de gestion 2003, il convient de procéder à une rectification des prévisions du budget supplémentaire 2003 suite à une erreur matérielle du logiciel informatique (pages 3, 14 et 15 du budget supplémentaire 2003).

En effet, les restes à réaliser 2003 d'un montant de 95 124,67 € ont été prévus en dépenses d'investissement mais n'ont pas été compensés par des recettes, provoquant ainsi un déséquilibre de la section d'investissement du budget supplémentaire 2003 de 95 124,67 €.

En conséquence, il convient de réajuster les prévisions du budget supplémentaire 2003.

Monsieur BOILEAU propose de baisser les dépenses d'investissement de l'opération 53 (aménagement paysagers) de 95 124,67 € afin d'équilibrer le budget.

L'équilibre financier de la section d'investissement du budget supplémentaire (page 3) serait donc de :

Opérations de l'exercice :	623 483,69 € (au lieu de 718 608,36 €)
Restes à réaliser :	95 124,67 €
Résultat reporté :	633 638,76 €
Total des dépenses d'investissement :	1 352 247,12 €
Total des recettes d'investissement :	1 352 247,12 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 7 abstentions : Mmes BERTRAND, THIRIET, MM. NOEL et LEFRANC (groupe Ludres autrement) et Mme A. THOMAS, MM. SAUTROT et FRANOUX (groupe Ludres Notre Ville) :

- d'enlever 95 124,67 € à l'opération 53 (aménagement paysagers) afin d'équilibrer la section d'investissement du budget supplémentaire 2003.

## **DELIBERATION N° 2004/29-03-02 - BUDGET PRIMITIF 2004.**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2004, arrêté aux chiffres suivants :

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses réelles	4 269 176,21 euros
- Dépenses d'ordre	1 141 719,40 euros
<b>Total</b>	<b>5 410 895,61 euros</b>

- Recettes réelles	5 366 204,51 euros
- Recettes d'ordre	44 691,10 euros
<b>Total</b>	<b>5 410 895,61 euros</b>

### **Section d'investissement :**

- Dépenses réelles	2 577 875,80 euros
- Dépenses d'ordre	44 691,10 euros
<b>Total</b>	<b>2 622 566,90 euros</b>

- Recettes réelles	1 480 847,50 euros
- Recettes d'ordre	1 141 719,40 euros
<b>Total</b>	<b>2 622 566,90 euros</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 8 abstentions (groupe Ludres autrement et groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le budget primitif 2004 arrêté aux chiffres ci-dessus.

## **DELIBERATION N° 2004/29-03-03 - VOTE DES TAUX 2004**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2003, à savoir :

TH	8,81 %
FB	6,21 %
FNB	12,12 %

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 2004 et rappelle que la taxe d'habitation a baissé systématiquement chaque année, passant de 10,25 en 1986 à 8,81 à ce jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 6 abstentions : Mmes THIRIET, BERTRAND, MM. NOEL et LEFRANC (groupe Ludres Autrement) et Mme A. THOMAS ET P. FRANOUX (groupe Ludres Notre Ville) :

- d'accepter les taux proposés ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2004/29-03-04 - TRAVAUX D'AMELIORATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DU PLATEAU**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, fait part à l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration de la surface de jeu du terrain de football situé au Plateau, et ceci dès le printemps 2004, pour des raisons de sécurité.

Au vu des devis présentés, le montant estimatif de ces travaux s'élèverait à 9 362,57 € H.T. soit 11 197,63 € T.T.C., réparti ainsi qu'il suit :

Remise en état du terrain	2 901.15 € H.T.
Remplacement des cages de but	2 507,00 € H.T.
Fourniture but, abri de touche,	3 954.42 € H.T.

Monsieur BOILEAU précise que la Ligue de Lorraine de Football ainsi que le District de Meurthe-et-Moselle Sud ont annoncé leur intention de participer financièrement à ces travaux, dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement, par une subvention de 4 000 € versée à la Ville de Ludres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 4 abstentions : Mme BERTRAND, THIRIET, MM LEFRANC et NOEL (groupe Ludres autrement) :

- d'approuver le projet d'amélioration de la pelouse du terrain de football du Plateau pour un montant de 9 362.57 € H.T. soit 11 197,63 € T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Fédération Française de Football, une subvention pour la réalisation de cette opération,
- d'inscrire au budget primitif 2004, en dépenses, la somme de 11 197,63 T.T.C. et en recettes le montant de la subvention de 4 000 €.

**DELIBERATION N° 2004/29-03-05 - MARCHE PUBLIC – RESTAURANT SCOLAIRE ET C.C.A.S.**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le contrat de fourniture de repas pour le restaurant scolaire et le foyer des personnes âgées, conclu avec l'entreprise AVENANCE, arrive à échéance le 31 août 2004.

En conséquence, Monsieur BOILEAU propose de procéder à une nouvelle consultation par un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57, 58 et 59 du code des marchés publics.

Le marché serait composé de deux lots indissociables pour les prestations suivantes :

Lot n°1 : repas du restaurant scolaire :

- Fourniture de repas à partir de la cuisine communale,
- Préparation des salles de restauration,
- Retrait en salle et plonge vaisselle,
- Entretien des locaux.

Lot n°2 : repas du foyer des personnes âgées :

- Fourniture de repas à partir de la cuisine communale (liaison chaude).

Le montant du marché global sur 4 années s'élèverait à 493 500 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 25 voix pour et 4 abstentions : Mme BERTRAND, THIRIET, MM LEFRANC et NOEL (groupe Ludres autrement) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation du marché des repas de cantine et du foyer des personnes âgées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à venir avec l'entreprise retenue.

**DELIBERATION N° 2004/29-03-06 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 26 janvier 2004, relative au remplacement de Monsieur Pierre LOMBARDET, Conseiller Municipal démissionnaire, par Monsieur Marc NOEL, Conseiller Municipal, en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Une lettre des services préfectoraux, en date du 26 février 2004, rappelle les dispositions du Code des Marchés Publics, qui prévoit, en son article 22 « l'hypothèse où il est besoin de procéder au remplacement de l'un des membres titulaires de la commission. Dans ce cas, le remplacement s'effectue par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après de dernier ».

Il est également précisé dans ce courrier que « ce n'est que dans le cas où la place occupée actuellement par Monsieur GAUZELIN viendrait dans le futur à être vacante, qu'il conviendrait, en application de l'article 22 précité, de procéder à une réélection complète de la commission d'appel d'offres ».

En conséquence, les services préfectoraux invitent le Conseil Municipal à rapporter sa délibération du 26 janvier 2004.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler sa décision n° 2004/01/04 prononçant le remplacement de Monsieur Pierre LOMBARDET par Monsieur Marc NOEL, au sein de la commission d'appel d'offres.